

Bataille pour la distribution de l'eau à € suite

Dossier de la rédaction de H2o
December 2018

Fin octobre, l'État a attribué ce contrat important au groupe français Suez. La SDE, la Sénégalaise des Eaux, qui gère la distribution depuis 1996, a alors déposé un recours qui a été rejeté par le ministre de l'Hydraulique. Nouvelle étape : la SDE a contesté le contrat auprès de l'Agence de régulation des marchés publics qui a accepté d'étudier cette requête. Pour le ministre de l'Hydraulique, la procédure d'appel d'offres a été transparente, pour la direction de la SDE, les règles du jeu n'ont pas été respectées. L'argumentaire de l'opérateur historique, détaillé dans une note interne consultable par RFI, est simple : sur les trois finalistes sélectionnés, Suez, Veolia et la SDE, l'État aurait dû choisir l'opérateur proposant les meilleurs tarifs. Normalement confidentiels, les prix proposés ont été dévoilés en mai dernier par le ministre de l'Hydraulique lors d'une commission de suivi. Mansour Faye a alors indiqué que l'offre de la SDE était la meilleure, 286,9 francs CFA par mètre cube contre 298,5 francs CFA pour Suez. La Sénégalaise des Eaux affirme que cet accord va entraîner sur 15 ans une perte de 50 milliards de francs CFA pour l'État. L'Agence de régulation des marchés publics devra donc se pencher sur cette question du coût, mais aussi, affirme la SDE, sur un possible monopole qu'aurait le groupe Suez qui gère déjà la principale station de pompage et de traitement de l'eau du pays. Une fois qu'elle aura réuni tous les documents liés au contrat, l'Agence de régulation des marchés publics aura 7 jours pour trancher.

Radio France Internationale - Afrique